Direction des finances

Date : le 19/03/2023

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Objet : Note brève et synthétique

I. Le cadre général du budget primitif

La loi 2015-991 du 7 août 1015 dite loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la Ville de Charnay-Lès-Mâcon et elle est disponible sur le site internet de la commune.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Les priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- Assurer la transition écologique et énergétique de la commune.
- Répondre aux besoins des charnaysiens liés à la croissance démographique.
- Poursuivre les investissements de rattrapage. Mais dans un contexte tendu, prioriser les investissements,
  - portant sur la sécurité,
  - qui génère des économies de fonctionnement.

III. Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses liées au personnel municipal :

- Prise en compte du GVT.
- Revalorisation du point d'indice.
- Réforme du régime indemnitaires pour valoriser l'engagement professionnel des agents.

Les charges à caractère général :

- La maitrise des dépenses de fonctionnement est liée à l'enjeu de rénovation énergétique des bâtiments municipaux.
- Pas de dépenses supplémentaires prévues hors inflation.
- Des subventions maintenues pour un soutien aux acteurs locaux.

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux éléments suivants :

  - Les prestations fournies à la population : concessions de cimetières, droits de place du marché, locations de salles et matériels, accueils périscolaires, accueil de loisirs, restauration scolaire, redevance résidence personnes âgées, saison culturelle et école de musique.
  - Impôts locaux.
  - Fiscalité indirecte.
  - Dotations versées par l'État.
  - Diverses subventions.
  - Revenus des immeubles.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants :

  - Salaires du personnel municipal
  - Entretien et consommation des bâtiments communaux
  - Achats de matières premières et fournitures
  - Prestations de services effectuées
  - Subventions versées aux associations
  - Intérêts de la dette
  - Dotation aux provisions

Les dépenses, avec résultat antérieur reporté, et les recettes de fonctionnement représentent 12 144 348 € et elles augmentent de 11.2 % par rapport au compte administratif 2022.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser le capital de la dette et à financer elle-même ses projets d'investissements.

FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2022	Variation €	Variation %
Recettes réelles	8 943 795 €	8 376 528 €	567 267 €	6,8%
Recettes d'ordre	206 508 €	206 565 €	- 57 €	0,0%
Résultat reporté N-1	*2 994 045 €*	*2 339 015 €*	*655 030 €*	28,0%
TOTAL recettes	**12 144 348 €**	**10 922 108 €**	**1 222 240 €**	**11,2%**
Dépenses réelles	7 981 719 €	7 190 642 €	791 077 €	11,0%
Dépenses d'ordre	469 273 €	396 959 €	72 315 €	18,2%
Autofinancement N	**3 693 355 €**	**3 334 507 €**	**358 848 €**	**10,8%**
TOTAL dépenses	**12 144 348 €**	**10 922 108 €**	**1 222 240 €**	**11,2%**

1) <u>Les principales recettes fonctionnement</u>

FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2022	Variation €	Variation %
73 - Impôts et taxes	6 469 351 €	6 329 263 €	140 088 €	2,2%
74 - Dotations, subventions, participations	1 368 811 €	1 108 464 €	260 347 €	23,5%
70 - Produits services,domaine, ventes	816 768 €	614 562 €	202 206 €	32,9%
75 - Autres produits de gestion courante	170 488 €	174 986 €	- 4 498 €	-2,6%
76 - Produits financiers	53 562 €	53 583 €	- 21 €	0,0%
013 - Atténuations de charges	63 315 €	66 459 €	- 3 144 €	-4,7%
77 - Produits exceptionnels	1 500 €	29 211 €	- 27 711 €	-94,9%
Total recettes réelles	**8 943 795 €**	**8 376 528 €**	**567 268 €**	**6,8%**
Total recettes d'ordre	**206 508 €**	**206 565 €**	**- 57 €**	**0,0%**
Résultat reporté N-1	**2 994 045 €**	**2 339 015 €**	**655 030 €**	**28,0%**
TOTAL recettes	**12 144 348 €**	**10 922 107 €**	**1 222 241 €**	**11,2%**

- La variation du total des recettes provient essentiellement :
  - Les taxes foncières et d'habitation + 385 000 € du fait de l'augmentation des bases à +7.1% suite à la loi de finance 2023.
  - Un produit de compensation des exonérations des taxes foncières + 16 000 €.
  - Le FCTVA + 218 910 €.
  - Une hausse est attendue pour l'utilisation des services périscolaire et centre de loisirs.
  - L'État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières + 43 667 €.
  - Les baisses de recettes sont essentiellement dues à l'attribution de compensation intercommunale (MBA) pour – 118 755 €.
  - Un recul possible des droits de mutation (ventes immobilières).

- Les tarifs 2023 intègrent une hausse de +5 % sur un certain nombre de services pour tenir compte de l'inflation. Sauf pour la RPA, hausse contenue à l'IRL (indice de référence des loyers, 3.6%)

- Les subventions aux associations sont maintenues à leur niveau de 2022.

2) <u>Les principales dépenses de fonctionnement</u>

FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2022	Variation €	Variation %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 713 712 €	4 481 612 €	232 100 €	5,2%
011 - Charges à caractère général	2 288 199 €	2 120 492 €	167 707 €	7,9%
65 - Autres charges de gestion courante	442 130 €	407 486 €	34 644 €	8,5%
66 - Charges financières	113 978 €	108 779 €	5 199 €	4,8%
014 - Atténuations de produits	39 000 €	36 267 €	2 733 €	7,5%
68 - Dotations amortissements et provisions	25 800 €	25 068 €	732 €	2,9%
67 - Charges exceptionnelles	9 900 €	10 920 €	- 1 020 €	-9,3%
022 - Dépenses imprévues	349 000 €	- €	349 000 €	
Total dépenses réelles	**7 981 719 €**	**7 190 642 €**	**791 078 €**	**11,0%**
Total dépenses d'ordre	**469 273 €**	**396 959 €**	**72 315 €**	**18,2%**
Autofinancement N	**3 693 355 €**	**3 334 507 €**	**358 848 €**	**10,8%**
TOTAL dépenses	**12 144 348 €**	**10 922 108 €**	**1 222 240 €**	**11,2%**

- La variation des dépenses de fonctionnement provient essentiellement :

Le personnel + 232 100 €, dont :
- GVT + 36 000 €
- Point d'indice + 64 697 €
- Hausse du SMIC + 222 €
- Revalorisation catégorie C + 5 394 €
- …

Les fluides
- Énergie – Électricité + 114 697 € sur la base des factures 2022 et du contrat avec le Sydesl (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire). Le SYDESL a intégré le montant estimatif de l'amortisseur. Les services de la commune ont retraité l'estimation du SYDESL en appliquant une réduction de la consommation énergétique due aux investissements opérés en 2022. La dépense est donc estimée en hausse de 114 697 € malgré l'amortisseur gouvernemental estimé à 60 000 €.
- Combustibles chaufferie bois + 28 889 €.
- Une baisse attendue du gaz à – 188 000 €.

Les charges à caractère général,

- Versements à des organismes de formation + 14 675 €.
- Contrats de prestations services + 56 314 € (licences informatiques, contrats)
- Manifestations et cérémonies + 21 106 €.
- Entretien, fournitures et réparations voiries + 31 745 €.
- Maintenance informatique + 13 500 €
- L'ensemble des autres hausses du fait de l'inflation : frais de nettoyage, restauration scolaire, papier impression, etc. à + 98 000 € ….
- ….

Pour les autres charges du compte 65

- Les droits d'utilisation en nuage informatique + 4 200 €.

▪ Les écritures d'ordre augmentent de + 72 000 € du fait des travaux en régie.

3) La fiscalité

Les taux votés sont les suivants, ils sont maintenus pour 2023.

Taxes directes locales	Taux 2022	Proposition taux 2023
Foncier bâti	47.02 %	47.02 %
Foncier non bâti	53.55 %	53.55 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	13.68 %	13.68 %

IV. Les investissements

Ce budget sert à financer toutes les dépenses qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipements et de travaux.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Elle représente un montant de 7 627 714 € et est représentée ci-après. L'essentiel relève de la rénovation énergétique des bâtiments communaux dont écoles, de l'éclairage public, et de la voirie dont vidéoprotection.

- Le détail des recettes et dépenses d'investissement est décrit dans le tableau ci-après.

Investissement	BP 2023
Recettes réelles	1 314 295 €
Reste à réaliser	2 150 790 €
Recettes d'ordre	469 273 €
Autofinancement reporté N	3 693 355 €
TOTAL recettes	**7 627 714 €**
Dépenses réelles	4 929 936 €
Reste à réaliser	790 426 €
Dépenses d'ordre	206 508 €
Solde invest. reporté N-1	*1 700 844 €*
TOTAL dépenses	**7 627 714 €**

- Les destinations des dépenses d'investissement sont les suivantes.
  - Les écritures « finances » comprennent le solde d'exécution reporté de 1,7 M€ destiné aux travaux énergétiques. Sont également inclus le capital de la dette, les écritures des immobilisations et d'ordre.
  - Les travaux bâtiments et voirie comprennent la programmation pluriannuelle ainsi que les investissements courants.
  - Le foncier comprend l'achat du foyer de l'amitié signé en 2022 ainsi qu'en prévision de l'acquisition d'une parcelle à la nouvelle coupée.
  - L'informatique pour le renouvellement des serveurs et matériels obsolètes.
  - Les espaces verts, la plantation d'arbres, l'arrosage automatique pour meilleure maitrise de l'eau, les plantes pérennes, l'opération Nature en ville, etc.

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2023	CA 2022	Variation €	Variation %
FINANCES	3 350 852 €	1 190 812 €	2 160 040 €	181,4%
TRAVAUX BATIMENT	1 690 791 €	2 052 339 €	- 361 548 €	-17,6%
VOIRIE	1 673 456 €	3 254 580 €	- 1 581 124 €	-48,6%
FONCIER	600 000 €	- €	600 000 €	
INFORMATIQUE	160 732 €	98 878 €	61 854 €	62,6%
ESPACES VERTS	87 295 €	57 619 €	29 676 €	51,5%
URBANISME	30 264 €	1 878 €	28 386 €	1511,5%
COMMUNICATION	18 000 €	- €	18 000 €	
PARC AUTOS	7 003 €	146 286 €	- 139 283 €	-95,2%
MANIFESTATIONS	5 300 €	10 162 €	- 4 862 €	-47,8%
PREVENTION	4 020 €	2 445 €	1 575 €	64,4%
Total général	**7 627 713 €**	**6 815 932 €**	**811 782 €**	**11,9%**

- Les principales recettes d'investissement

  D'importants restes à réaliser sur les subventions obtenues pour l'éclairage public, la rénovation énergétique et la vidéoprotection.

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2023	CA 2022	Variation €	Variation %
13 - Subventions d'investissement	2 378 590 €	1 278 670 €	1 099 920 €	86,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	655 480 €	259 229 €	396 251 €	152,9%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	469 273 €	396 959 €	72 315 €	18,2%
16 - Emprunts et dettes assimilées	357 000 €	2 660 000 €	- 2 303 000 €	-86,6%
458201 - Marché piste cyclable	74 015 €	106 310 €	- 32 295 €	-30,4%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		94 799 €	- 94 799 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 693 355 €	2 361 870 €	1 331 486 €	56,4%
Total général	**7 627 714 €**	**5 115 087 €**	**2 512 626 €**	**49,1%**

V. La dette

Un emprunt de 1.7 M€ en 2022 pour la poursuite de la rénovation énergétique et un emprunt relais de 1.4 M€ prend fin en 2025.

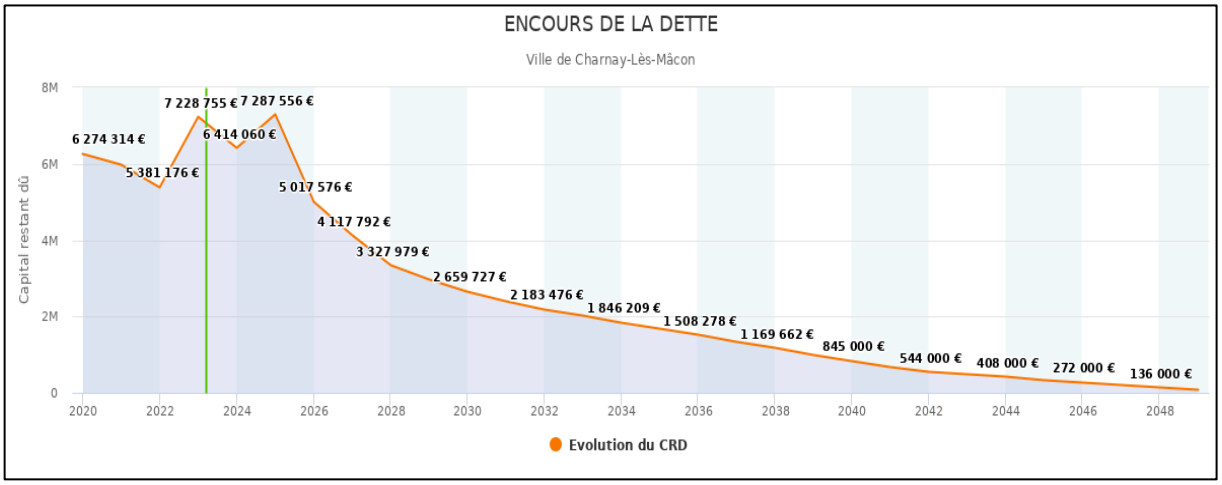

LA DETTE EN DONNEES CLE Charnay-lès-Mâcon [BP 2023]

Notionnel	Nombre de financements	21	6 414 060€ CRD (Au 31/12/2023)
	Durée de vie résiduelle	25 ans et 2 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	7 ans et 4 mois	
Risque	Taux fixe (part de l'encours)	92,69%	1,67% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023)
	Taux variable (part de l'encours)	6,2%	
	Taux structuré (part de l'encours)	1,11%	
Annuités	Capital	815 K€	935 804€ Annuité (Due sur 2023)
	Intérêts	121 K€	
	ICNE au 31/12/2023	58 K€	

VI. Quelques ratios et données

1) <u>La capacité de désendettement et le taux d'endettement</u>

Une amélioration de l'épargne brute et une bonne dynamique des recettes de fonctionnement.

Capacité de désendettement	2022	BP 2023
Encours de dette au 31/12 (a)	7 228 755 €	6 414 060 €
Epargne brute (b)	1 195 599 €	1 293 213 €
Capacité de désendettement = (a)/(b)	6,0	5,0

Taux d'endettement	2022	BP 2023
Encours de dette (a)	7 228 755 €	6 414 060 €
Recettes réelles de fonctionnement (b)	8 376 528 €	8 943 795 €
Taux d'endettement = (a)/(b)	86%	72%

2) L'autofinancement

Le remboursement en capital de la dette est couvert par les ressources propres.

Capacité d'autofinancement	BP 2023	CA 2022
Épargne de gestion	1 405 692 €	1 248 466 €
Épargne brute	1 293 213 €	1 195 599 €
Epargne nette	473 213 €	382 728 €

3) Le personnel communal au 1er janvier 2023

Filière	Nb de postes budgétés	Nb d'emplois pourvus en ETP	Nb de postes vacants en ETP	Nb de fonctionnaires	Nb de contractuels
Administrative	33	24,6	8,4	29	4
Animation	28	21,9	6,1	14	14
Culturelle	15	6,6	8,4	8	7
Police	3	3	0	3	0
Sociale	11	10,7	0,3	8	3
Technique	41	35,18	5,82	30	11
Total	131	102	29	92	39